



En termes

LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 29
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

-
- PRESENTS** : M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal
Mme Delphine VOELLINGER, Vice-présidente du Conseil municipal
Mme Sylvie DESBAILLET, MM Daniel CHAMBAZ, Patrick CORBAT, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Vincent MONNIER, Conseillers municipaux
- ASSERMENTE** : M. Lionel MARQUIS, remplaçant de Mme Nadine CORTINOVIS GFELLER, démissionnaire
- ASSISTENT A LA SEANCE** : M. Olivier FAVRE, Maire
Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
- PROCES-VERBAL** : Mme Florence CHOUET
-

- ORDRE DU JOUR** :
1. Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2023
 2. Prestation de serment de M. Lionel MARQUIS, en remplacement de Mme Nadine CORTINOVIS GFELLER – Communication
 3. Informations de la Mairie
 4. Approbation du budget de fonctionnement annuel 2024 et du taux du centime additionnel – Délibération
 5. Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU) 2024 – Délibération
 6. Propositions individuelles et questions
 7. Divers
-

Séance ouverte à 19h02

Claude MEMBREZ : Ouvre la séance en saluant M. le Maire et ses adjoints, la secrétaire et la procès-verbaliste, tous les membres du Conseil municipal, ainsi que le fidèle public.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2023

Didier FROSSARD : Correction est demandée en page 6, paragraphe Statistiques Cantonales du tri des déchets :
Les mots : « ... Russin est passée de la 43^{ème} place en 2022 à la 2^{ème} place en 2023. »
Sont remplacés par : « ... Russin est passée de la 43^{ème} place en 2022 ... à la 12^{ème} place en 2023. »

Tenant compte de cette modification, le PV est approuvé à l'unanimité. Remerciements à son auteure.

2. PRESTATION DE SERMENT DE M. LIONEL MARQUIS – EN REMPLACEMENT DE MME NADINE CORTINOVIS GFELLER – COMMUNICATION

Claude MEMBREZ : Invite Lionel MARQUIS à se lever pour la lecture de la PRESTATION DE SERMENT :

Vu la démission de la Conseillère municipale Madame Nadine CORTINOVIS ;
Vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal de Monsieur Lionel MARQUIS ;
Vu le courrier de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections, du 16 novembre 2023, confirmant l'acceptation de la fonction de Conseiller municipal de Monsieur Lionel MARQUIS ;

Le Président du conseil municipal, Monsieur Claude MEMBREZ, fait prêter serment suivant l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

« Je jure, ou je promets, solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
de garder le secret dans tous les cas où il sera enjoint par le Conseil municipal. »

au Conseiller municipal suivant :

Monsieur Lionel MARQUIS

Claude MEMBREZ
Président du Conseil municipal

Lionel MARQUIS : Je le promets.

Claude MEMBREZ : Remercie le nouveau Conseiller et lui souhaite la bienvenue. Applaudissements.

3. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- RECENTE ENTREVUE DE L'EXECUTIF AVEC M. PIERRE MAUDET : Rencontre essentiellement basée sur le thème de la mobilité et plus précisément sur les 5 problématiques listées ci-après, sur lesquelles la Commune a beaucoup travaillé, mais reste sans retour. M. MAUDET a pris bonne note des attentes de la Commune.
 - Nuisances sonores de Verbois : La Commune attend un positionnement de l'OCT.
 - Piste cyclable de la route du Mandement : La Commune n'a plus de nouvelles de l'Etat.
 - Création du giratoire Verbois / Mandement : Ici également, la Commune n'a plus de nouvelles de l'Etat.
 - Bus : Russin est isolée au milieu de Genève. La Commune souhaite une liaison, sur Meyrin ad minima.
 - Liaison funiculaire gare / village : Ici encore, la Commune n'a aucune nouvelle.
- ACG : Position sera prise demain soir sur la volonté de plusieurs communes, confirmée par la Conseillère d'Etat Carole Anne KAST, de créer une police de proximité communale propre à chacune des 45 communes, ce, en remplacement de la police de proximité cantonale. Foule d'éléments sont encore à discuter, dont notamment la clause du besoin pour les plus petites communes, qui ont émis un refus en commission de sécurité. Il s'agit d'un projet qui demandera du temps. A noter que pour décharger les membres de la police municipale de certaines tâches pénibles, ces derniers ne seraient pas nécessairement affectés au contrôle du stationnement. A ce stade, la commune de Russin est opposée à ce transfert de compétences par l'Etat.
- TRAVAUX – NOUVEL HORAIRES DES CFF : Diminution de la fréquence des trains (le matin) au profit d'une augmentation de bus le soir et la nuit. Face aux décisions des CFF, la Commune n'a pas de pouvoir.
- CHEMINS DES APRATS – CROIX DE PLOMB : Le chantier a débuté pour une durée de 18 mois, dont les 6 premiers entraînant des nuisances relativement importantes.
- CALENDRIER COMMUNAL : Celui-ci sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres. L'édition 2024 présentera différents oiseaux (et noms d'oiseaux ...) de la région.

Suzanne SERAFINI

- REMERCIEMENTS : l'adjointe remercie les Conseillers municipaux pour leur présence lors de la décoration du sapin et la réouverture de l'épicerie.
- COMMISSION SOCIALE : La Commission sociale a distribué les subventions de CHF 20'000.- pour la Suisse et CHF 30'000.- pour le monde. Pour rappel, en 2024 le budget des subventions pour la Suisse, plus spécifiquement pour Genève, a été augmenté à CHF 30'000.-.
- REPAS DES AINÉS SEULS, DE 70 ANS ET PLUS : A eu lieu le 9 décembre avec l'Exécutif. Nos aînés sont toujours très contents de se retrouver, ils n'ont pas forcément d'autres occasions de se voir.
- MARMITE D'ESCALADE : L'Exécutif a offert ce jour une marmite d'Escalade aux enfants de l'école, qui, ravis, courraient partout dans la salle polyvalente. Manifestation très sympathique. Beaucoup d'enfants déguisés.
- APÉRITIF DU NOUVEL AN : Celui-ci aura lieu le 7 janvier 2024 à midi dans la salle de la Mairie (salle des mariages / expositions).
- MIEL DE STEPHANIE : Grâce à la subvention de trois ruches, la Commune reçoit 250 pots de miel par an. Ceux-ci font l'objet de divers cadeaux (Aînés, Conseillers municipaux ... etc.).

Didier FROSSARD

- Aucune information à signaler.

4. APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2024 ET DU TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL - DELIBERATION

Claude MEMBREZ : Rappelle que la commission des Finances a été saisie de l'examen du budget, que ce dernier a été présenté en séance plénière du 14.11.2023 et n'a fait l'objet d'aucune remarque depuis.

Le Président procède dès lors à la lecture de la DELIBERATION : PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2024, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS, AINSI QUE DE REVOUVELER LES EMPRUNTS.

Vu le budget administratif pour l'année 2024 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 3'139'940.63 aux charges et de CHF 3'141'488.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 1'547.37 ;

Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel CHF 1'547.37 et résultat extraordinaire CHF 0.00 ;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 143'117.90 ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à 39 centimes ;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 1'374'300.00 aux dépenses et de CHF 0.00 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 1'374'300.00 ;

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 143'117.90, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 1'231'182.10 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE
A la majorité simple

Par 7 oui, 0 non, 1 abstention, sur 8 Conseillers présents à la séance, dont le Président

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de CHF 3'139'940.63 aux charges et de CHF 3'141'488.00 aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 1'547.37.
2. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel CHF 1'547.37 et résultat extraordinaire de CHF 0.00.
3. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 39 centimes.
4. D'autoriser le Maire à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de CHF 1'231'182.10.
5. D'autoriser le Maire à renouveler en 2024 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé, si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Claude MEMBREZ
Président du Conseil municipal

5. OUVERTURE D'UN CREDIT DESTINE AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) 2024 – DELIBERATION

Olivier FAVRE : Rappelle que le FIDU a pour but de gérer les investissements liés au développement urbain, tels que la création de nouveaux quartiers d'habitation, d'écoles, d'équipements publics, de places de jeux, de réseaux d'assainissement, ... etc. Le Fonds, alimenté par chaque commune selon ses capacités financières, permet à celles qui investissent le plus de ne pas assumer l'entièreté des charges. Le Maire propose au Président de lire la délibération, dont le contenu très détaillé s'explique de lui-même.

Claude MEMBREZ : *En l'absence de questions et/ou remarques, procède à la lecture de la DELIBERATION RELATIVE A L'OUVERTURE DU CREDIT DESTINE AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FIDU, POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES.*

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1er janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE
A la majorité simple

Par 7 oui, 0 non, 1 abstention, sur 8 Conseillers présents à la séance, dont le Président

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 58'300.00 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2025.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Claude MEMBREZ
Président du Conseil municipal

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- GESTION DES DECHETS

Daniel CHAMBAZ : S'interroge sur la récente décision de l'Exécutif de retirer le chariot de tri des déchets récemment positionné dans le préau de l'école, à l'initiative de l'association Demain Russin. L'association, qui prenait en charge le financement du charriot et le suivi du tri, estimait cette démarche très utile à la sensibilisation des enfants à la problématique du tri. Le Conseiller ne comprend pas cette décision.

Olivier FAVRE : Cette décision n'est pas une décision unilatérale de l'Exécutif ; elle fait suite à la demande de la Directrice de l'établissement scolaire. En vertu des directives du DIP, il n'y a pas de production, au sein des écoles, de déchets autres que ceux du papier, il n'y a donc pas lieu d'installer des poubelles de tri. L'établissement appartient à la Commune, mais l'éducation des enfants est gérée par le DIP.

Claude MEMBREZ demande à Daniel CHAMBAZ si la réponse donnée par Olivier FAVRE lui convient ?
Daniel CHAMBAZ répond que la réponse « en valait une autre ».

- HORAIRES CFF

Lionel MARQUIS : Tient à compléter ce qui a été dit dans les Infos Mairies. Certains points sont très positifs : Une augmentation de la cadence à la demi-heure, jusqu'à 00h30 et des trains le week-end entre 00h30 et 04h30, dans les deux sens. Point négatif : Il a déjà entendu certaines grognons des usagers concernant

la diminution de 1 train sur 3 aux heures de pointe. La capacité de 3 trains est dès lors concentrée sur 2 trains. Pourrait-on envisager une démarche de l'Exécutif, de concert avec ses homologues de Dardagny et Satigny, également impactés, pour que les CFF et le Léman Express reviennent sur leur décision ? Une telle demande émanant de trois communes pourrait avoir plus de poids.

Claude MEMBREZ : Un panneau à la gare stipule clairement que ces nouveaux horaires, provisoires, seront en vigueur jusqu'en juin. Certes, les horaires sont différents, il n'y a plus que 2 trains/heures au lieu de 4 trains/heure, mais ceux-ci ont une double rame, soit l'équivalent en termes de capacité totale. Le Président, lui-même usager régulier, met l'accent sur l'aspect provisoire de ces changements.

Olivier FAVRE : Ces changements d'horaires provisoires sont imputables aux chantiers en cours. L'un à la gare de Vernier, portant sur la gestion des croisements de trains (ne pas oublier que le TGV reste bien entendu prioritaire) et l'autre aux travaux à venir du RIM (Rénovation Intégrale du Mandement). Les trois communes se réunissent en inter-mairies une fois par année et le sujet du train fait systématiquement partie de l'ordre du jour. Notamment les horaires, qui ont fait l'objet de moult courriers à l'OFT (Office Fédéral des Transports). Après 12 ans d'expérience, le Maire ne cache pas son pessimisme. A voir s'il est possible de patienter jusqu'en juin ? Si trop d'habitants sont lésés par cette situation ? Quoi qu'il en soit, l'Exécutif écrira.

Lionel MARQUIS : Que dire aux habitants qui souhaitent lancer une pétition ?

Olivier FAVRE : Avant toute chose, les usagers mécontents doivent bien s'informer (panneaux, site internet ...). Une pétition est toujours possible, mais la procédure peut prendre beaucoup de temps et risque de ne pas avoir abouti avant que la situation provisoire ne soit terminée en juin. Si les habitants souhaitent s'exprimer par courrier auprès de la Mairie, ces derniers viendront étayer la demande de l'Exécutif.

7. DIVERS

- FONCTIONS DE LIONEL MARQUIS

Claude MEMBREZ : Signifie à Lionel MARQUIS les diverses fonctions dont il aura la charge au sein de la Commune.

Au sein des commissions :

- SCOLAIRE / PETITE ENFANCE, présidée par Guy JULINI, sous la supervision de Suzanne SERAFINI.
- URBANISME / ENVIRONNEMENT, présidée par Daniel CHAMBAZ, sous la supervision de Olivier FAVRE.
- SOCIAL / AINES, présidée par Sylvie DESBAILLET, sous la supervision de Suzanne SERAFINI.
- GESTION DES DECHETS, présidée par Patrick CORBAT, sous la supervision de Didier FROSSARD.

Au sein de la présidence / vice-présidence du local de vote :

- 2024 : 3^e suppléant du vice-président
- 2025 : 2^e suppléant du vice-président

Le nouveau Conseiller sera amené à signer la liste relative à la présidence et vice-présidence du local de vote en fin de séance plénière.

- LOCAL DE VOTE

Claude MEMBREZ : En 2024, le local de vote sera sous la responsabilité de :

Sylvie DESBAILLET	Présidente
Sébastien DELESDERRIER	Premier suppléant
Guy JULINI	Deuxième suppléant
Claude MEMBREZ	Troisième suppléant
Patrick CORBAT	Quatrième suppléant

Daniel CHAMBAZ	Vice-président
Delphine VOELLINGER	Première suppléante
Vincent MONNIER	Deuxième suppléant
Lionel MARQUIS	Troisième suppléant

A la question de Daniel CHAMBAZ, le Président précise que les présences au local de vote du président **et** du vice-président (ou de leur suppléant respectif, le cas échéant) sont obligatoires.

Il ajoute que 2024 sera l'année qui verra le plus de votations/élections depuis 1848 ...

- MARMITE D'ESCALADE

Claude MEMBREZ : Annonce qu'à l'instigation de l'Exécutif, une jolie marmite attend l'Assemblée au carnotzet, avant d'être mise en morceaux.

- FIN D'ANNEE CIVILE

Olivier FAVRE : Si d'aucuns ont éventuellement pu s'ennuyer au cours de l'année 2023 ..., le Maire rappelle que le Conseil municipal s'est réuni 8 fois en séance plénière et que, par thème, ont été étudiés les sujets suivants :

- Réseau Mobility : L'étude du sujet a abouti à un renoncement.
- Passerelle de l'Allondon : Un crédit d'étude de CHF 80'000.- a été voté.
- Développement raisonné et raisonnable de l'Aéroport : Une résolution a été approuvée.
- Urbanisme (aménagement des hameaux) : Un crédit d'étude de CHF 150'000.- a été voté.
- Energie (audit des installations fossiles) : Un crédit de CHF 115'000.- a été voté.
- Assainissement (zone publique Mandement/La Plaine) : Un crédit de réalisation de 850'000.- a été voté.
- Assainissement (mise aux normes et maintenance des regards) : Un crédit de CHF 145'000.- a été voté.
- Culture et Evénements (60^e Fête des Vendanges) : Un crédit extraordinaire de CHF 60'000.- a été voté.
- Urbanisme (place de jeux) : Un référendum a été géré.
- Finances : Les comptes 2022 de la Commune et des groupements de la Commune ont été approuvés.

En 2023, le Conseil municipal a donc voté pour CHF 1'400'000.- d'investissements pour des améliorations au sein du village. Ce soir encore, un budget de fonctionnement de CHF 3'000'000.- a été voté pour l'année 2024.

A noter également l'excellent travail en cours / fourni au sein d'autres commissions :

- Gestion des déchets : Travail en cours. Beaucoup de choses sont à développer.
- Bâtiments : Avancement sur le sujet de l'énergie.
- Environnement et Urbanisme : Travail en cours sur le Schéma Directeur.
- Environnement et Urbanisme : Etude en cours sur l'aménagement des hameaux.
- Mobilité : Divers travaux effectués.
- Social (dons) : Etude des diverses sociétés locales et actions humanitaires internationales.
- Evénements et Communication : Fête des écoles, journal ...
- Emplacements : Travail en cours sur la place de jeux.
- Finances : Etude régulière des comptes et du budget.

En vertu de toutes les tâches accomplies au sein de l'Exécutif durant l'année écoulée, le Maire tient à remercier particulièrement ses deux adjoints, Suzanne SERAFINI et Didier FROSSARD, sans oublier la secrétaire, Marilène DEMIERRE, dont il salue l'investissement sans faille. Il remercie également les employés municipaux, plus particulièrement Alvaro MARQUES, disponible par tous les temps. Le Maire remercie ensuite tous les membres du Conseil pour leur implication personnelle.

Claude MEMBREZ : Personne ne souhaitant plus s'exprimer, le Président, au nom du Conseil municipal, adresse à l'Exécutif ses vifs remerciements pour la qualité des nombreuses tâches effectuées par celui-ci. En son nom personnel, il tient également à remercier les Conseillers municipaux pour leur présence et leur active implication, au service de la population de ce beau village qu'est Russin.

Séance levée à 19h48.

La prochaine séance est fixée au 27.02.24, 19 heures.

Claude MEMBREZ
Président du Conseil municipal

Marilène DEMIERRE
Secrétaire